

Compte-rendu : Participation au séminaire de Paris du 16 octobre 2009

Thème du séminaire : Crise alimentaire : comment concilier les intérêts des paysans et des consommateurs ? – L'exemple de la Guinée-Conakry.

Participants : Pierre-Etienne BOUILLOT – Doctorants (IRDP-Nantes) du programme Lascaux, Alhousseini DIABATE – Doctorant (Ponan-Nantes) du programme Lascaux et Olivier RABAEY – Docteur en droit

Résumé de la journée :

Le thème de la journée était : *Comment concilier les intérêts des paysans et des consommateurs ? L'exemple de la Guinée-Conakry.*

Ce séminaire était organisé par le GRET (Groupement de recherche et d'échanges technologiques) et le CFSI (Comité Français pour la Solidarité Internationale). Il regroupait une trentaine de spécialistes des questions agroalimentaires et du développement issus d'ONG, d'Universités et de Centres de recherches.

Cette journée s'inscrivait dans un processus d'analyse et d'actions mise en œuvre à la suite des événements qui se sont déroulés en 2007 et 2008 en Guinée. Lors de ces deux périodes le gouvernement guinéen avait, par deux fois, décidé de fermer ses frontières à l'exportation des produits agroalimentaires afin de réguler son marché intérieur. Fermant en même temps les débouchés de certaines filières, ces décisions avaient gravement atteint l'ensemble du secteur agricole et alimentaire en opposant notamment les agriculteurs aux consommateurs.

La matinée a permis d'exposer les principales conclusions du rapport proposant des solutions pour concilier les intérêts des paysans et des consommateurs. Mme Foulematou Camara, présidente de la Fédération des Organisations Paysannes de Basse-Guinée et trésorière de la Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée (CNOP-G) et M. Boubacar Biro Barry, responsable du département « revendications négociations » de la Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée (CNTG) et porte-parole de l'Intercentrale ont ensuite présenté leurs points de vue de la situation, l'un pour les paysans, l'autre pour les consommateurs. Ensuite Cécile Broutin du GRET a présenté les principales conclusions du rapport

L'après-midi s'est construite autour de plusieurs débats qui ont permis à chaque spécialiste (économistes, juristes, agronomes) et aux représentants d'ONG d'apporter et de confronter des idées pour améliorer le rapport, qui leur avait été préalablement remis. Les débats se sont structurés autour d'une approche comparative entre la France et la Guinée.

La version finale du rapport est disponible sur internet en **cliquant ici**.

Apports scientifiques :

Lors de ce séminaire les représentants Lascaux étaient les seuls juristes du groupe. L'après-midi a permis à chacun de s'exprimer dans sa spécialité (Droit international, Droit rural et Droit de la consommation), proposant ainsi des améliorations pour le rapport final. Ces propositions s'inscrivaient dans un débat permettant la confrontation des arguments juridiques avec ceux des autres spécialistes (économistes, ingénieurs...). Nos arguments se sont souvent heurtés à ceux des représentants des ONG, notamment à propos des problèmes d'applicabilité du droit existant en Guinée.

Ce séminaire a participé pleinement à la mission de diffusion des connaissances du droit de l'alimentation portée par le programme Lascaux.

Cette journée nous a également permis de prendre contact avec différentes personnes pouvant être amenées à participer aux événements organisés dans le cadre du programme Lascaux.

Nantes, le 10 février 2010